

## Document relatif à l'hébergement de personnes en provenance d'Ukraine ayant fui la guerre en Ukraine

Le rôle de la commune est de mettre en adéquation l'offre et la demande d'hébergement. Ce document a pour objectif d'exposer de façon synthétique ce qu'implique le fait d'héberger des personnes ayant fui l'Ukraine.

Mr. / Mme. Prénom : ..... Nom : .....

Domicilié : .....

Gsm : ..... Téléphone fixe : .....

E-mail : .....

Héberge à son domicile les personnes suivantes :

1. .... Gsm : .....
2. .... Gsm : .....
3. ....
4. ....
5. ....
6. ....

Et déclare avoir pris connaissance des informations suivantes :

- L'hébergeur propose un toit, un accès à des sanitaires, un repas et une lessive ;
- L'hébergement est proposé jusqu'à une première échéance fixée au ....., avec possibilité de prolonger ;
- L'hébergeur peut aider dans les démarches psycho-médico-sociales, administratives, juridiques, etc. ;
- La Commission européenne a activé, le 3 mars 2022, la directive relative à la "protection temporaire" pour aider rapidement toute personne fuyant la guerre en Ukraine. Cette "protection temporaire" s'applique pour un an et peut être prolongée. L'octroi de cette protection inclut : un droit de séjour, l'accès au marché du travail, l'accès au logement, l'aide sociale, l'aide médicale, un droit à la tutelle légale pour les mineurs non accompagnés ainsi que l'accès à l'éducation. Un délai de quelques semaines (à priori 2 ou 3) est susceptible de s'écouler le temps que les formalités d'octroi de cette protection temporaire soient effectuées ;
- La commune ne pourra être tenue responsable de quelconque problème qui surviendrait durant la période de l'hébergement.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le ..... Signature :

### Coordonnées utiles :

Service des Affaires sociales : Charlotte Derclaye – [cderclaye@woluwe1150.be](mailto:cderclaye@woluwe1150.be) - 02/773.05.65

Équipe « ukraine » : [ukraine@woluwe1150.be](mailto:ukraine@woluwe1150.be)

Toutes vos questions peuvent être adressées à l'équipe « ukraine ». C'est également cette équipe qui vous tiendra informé de toute évolution relative au statut des personnes accueillies et aux démarches à effectuer par celles-ci.

*Les données à caractère personnel collectées par le biais et sur base du présent formulaire sont traitées par la commune de Woluwe-Saint-Pierre, responsable de traitement, dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) et uniquement dans le cadre de l'aide apportée au peuple ukrainien. Toute demande d'information relative aux données à caractère personnel peut être adressée à l'adresse [dpo@woluwe1150.be](mailto:dpo@woluwe1150.be)*